

Assemblée générale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **8 (1925)**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HUITIÈME RAPPORT ANNUEL

comprenant la période
du 1^{er} janvier au 31 décembre 1925

L'exercice 1925 marque une nouvelle étape d'activité fructueuse exercée par les organes de l'Association nationale pour le développement du tourisme et plus spécialement par l'Office suisse du Tourisme. Celui-ci a poursuivi — en les développant et les élargissant — les travaux commencés en 1918 et dont nos précédents rapports ont donné le compte-rendu détaillé. Ils embrassent notamment les domaines suivants :

Unification de la publicité à l'étranger et étude de ses nouvelles formes. — Edition de nouvelles publications de propagande. — Organisation et contrôle de la diffusion du matériel de publicité à l'étranger. — Participation à l'organisation d'expositions se rapportant au tourisme. — Organisation de nouvelles agences suisses à l'étranger. — Relations avec les agences de voyages, les représentants diplomatiques et les consulats de Suisse à l'étranger. — Organisation d'un service de presse et d'informations. — Etude des conditions de la concurrence étrangère. — Organisation de conférences, projections, représentations cinématographiques à l'étranger. — Etude du trafic suisse dans son ensemble et spécialement dans ses rapports avec le tourisme ; propositions en vue de l'amélioration des conditions du trafic (ferroviaire, routier et aérien). — Etude du mouvement des voyageurs au point de vue économique et dans ses relations avec la politique des transports. — Organisation d'archives du tourisme, entre autres de diapositifs, photographies, etc.

L'exécution des tâches qui précèdent a été facilitée, en 1925, par le fait que les Chambres fédérales ont élevé de fr. 120.000.— à fr. 200.000.— la subvention de la Confédération à l'Office suisse du tourisme, ce dont nous sommes reconnaissants.

A. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La huitième Assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme a eu lieu à Berne le 18 juin 1925 sous la présidence de M. le Directeur G. KUNZ. Les fonctions de scrutateurs furent remplies par MM. W. HOFFMANN, hôtelier, à Interlaken, et E. BOSSHARD, directeur de la Compagnie de navigation, à Zurich ; celles de secrétaire par M. M. JATON, à Zurich. L'assemblée comptait 65 membres et délégués, réunissant 700 voix.

Dans un bref exposé introduisant le rapport de gestion, M. A. JUNOD, directeur, relève les faits les plus importants qui ont marqué l'activité de l'Office en 1925 ; création de nouvelles agences, édition d'ouvrages de propagande, participation à des expositions, développement de la circulation routière, amélioration des horaires, etc. M. C. F. BUTTICAZ (Lausanne) se plaint du résultat peu encourageant obtenu, d'après lui, à l'Exposition des Arts décoratifs et industriels, à Paris, par la construction et l'aménagement du Pavillon du tourisme suisse. Nous renvoyons sur ce point aux communications contenues dans ce rapport (page 13).

Le rapport de gestion sur l'exercice 1924 est adopté, ainsi que les comptes du même exercice et le budget pour 1925.

Donnant suite à une demande du Conseil fédéral, l'assemblée approuve une proposition du Comité de direction et du Conseil du tourisme tendant à une revision des statuts de l'Association nationale pour le développement du tourisme en vue d'augmenter le nombre des représentants de la Confédération au sein du Conseil du Tourisme et du Comité de direction. Les articles modifiés ont la teneur suivante :

Art. 11, alinéa 3 : La Confédération a le droit de nommer neuf membres et les Chemins de fer fédéraux deux membres du Conseil du tourisme.

Art. 15 : Le Conseil du tourisme choisit dans son sein le Comité de direction de l'Association, qui se compose de 11 à 13 membres, et en désigne le président.

En exécution des nouveaux articles et dans le but de déférer aux vœux des intéressés bâlois, l'Assemblée nomme membres du *Conseil du tourisme* :

MM. S. *Haeusermann*, inspecteur général des douanes, Berne ;

<i>P. de Meuron</i> ,	conseiller aux Etats, Neuchâtel (en remplacement de M. de Montenach, décédé).
<i>Dr A. Brenner</i> ,	conseiller d'Etat, Bâle.
<i>E. Muri-Dietschy</i> ,	vice-président de la Société de développement, Bâle.

MM. S. *Haeusermann* et *P. de Meuron*, ainsi que M. le *Dr R. Herold*, déjà élu en 1924, complètent la délégation du Conseil fédéral au Conseil du Tourisme.

Les personnes qui suivent sont nommées en qualité de reviseurs des comptes pour l'exercice 1925 :

MM. <i>Dr H. Seiler</i> ,	ancien conseiller national, à Brigue.
<i>Dr H. Haebelin</i> ,	conseiller municipal, à Zurich.
<i>J. Mottier</i> ,	secrétaire général de la Société de développement, à Montreux (suppléant).

B. CONSEIL DU TOURISME

Le Conseil du tourisme a tenu deux séances en 1925. A la première, qui eut lieu à Zurich, le 29 mai, le Conseil du tourisme, après adoption du rapport de gestion sur l'exercice 1924 et des comptes de la même année, liquida les objets suivants :

a) Proposition à l'Assemblée générale touchant la revision des art. 11 et 15 des Statuts de l'Association nationale pour le développement du tourisme.

b) Election de M. *E. Tobler*, conseiller national et conseiller d'Etat, à Zurich, en qualité de président du Comité de direction.